

APPEL CONTRE L'INTOLERANCE DE L'ETAT FRANÇAIS EN BRETAGNE ET POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DU PEUPLE BRETON

Un haut magistrat, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Rennes qui qualifie la langue bretonne de « baragouin », ne montre que l'ignorance et l'intolérance de ce gardien des libertés, qui joue sans s'en rendre compte le « Bourgeois Gentilhomme » qui faisait de la prose sans le savoir. Ce qui relève ainsi de la bouffonnerie ne grandit ni l'homme ni la fonction qu'il exerce. Nos dessinateurs de presse ne s'y sont d'ailleurs pas trompés.

La décision qui va être rendue ensuite de « brillante saillie de l'humour parisien » contre des militants qui revendiquaient la réunification de la Bretagne et qui va qualifier cette revendication de « ridicule », franchit un nouveau pas beaucoup plus grave. Le Juge, déléguétaire de la fonction de Justice que détient le peuple, émet là une opinion politique totalement incompatible avec l'obligation de réserve que lui impose son statut, mais surtout avec le devoir d'impartialité qui lui est imposé par la Convention Européenne des Droits de l'Homme. En effet, la loi française doit céder le pas devant cette norme supérieure et le magistrat se doit de s'y conformer quel que soit son opinion personnelle, son grade ou sa fonction.

L'état français s'évertue depuis des années à contourner les règles de cette Convention, quitte à se faire condamner par la Cour de Strasbourg, jusqu'à ce qu'un jour prenant l'air du temps, son Conseil Constitutionnel puis, sa Cour de Cassation imposent quelques avancées.

Ce même état français refuse de reconnaître et de ratifier les textes européens et internationaux qui garantissent les droits des langues, des cultures et des peuples, en affirmant pour éluder le problème qu'en son sein tout le monde est français et parle français comme tout le monde.

A l'heure où cet état entre en guerre au nom d'une prétendue défense de la démocratie, alors qu'il bafoue les principes fondamentaux proclamés par les instances internationales (Conseil de l'Europe, CSCE, UNESCO, ONU) il est temps de dire que les règles forgées par la monarchie et l'empire bonapartiste qui justifient cette négation sont incompatibles avec la notion d'égalité dont se gargarisent les dirigeants français.

Nul ne saurait limiter cette notion d'égalité au principe identitaire du « tous comme moi ».

Pour dénoncer une nouvelle fois cette imposture, nous invitons tous ceux qui soucieux d'un exercice réel et effectif des DROITS DE L'HOMME et qui luttent en Bretagne depuis des années pour qu'ils soient reconnus et appliqués à leur peuple et à sa culture, à se rassembler le SAMEDI 4 JUIN PROCHAIN À 14 H pour un SIT-IN pacifique à RENNES devant le Parlement de Bretagne, symbole des libertés, où s'est manifestée publiquement l'intolérance d'un Juge français.

REVENDIQUONS NOS DROITS CULTURELS SOCIAUX ET POLITIQUES, C'EST L'ÉTAT FRANÇAIS ET SES ACTEURS QUI SONT DANS L'ILLÉGALITÉ ET BAFOUENT LE DROIT INTERNATIONAL.

ICB : Patrick Malrieu

Kevre Breizh, coordination culturelle bretonne : Tangi Louarn

Collectif breton pour la démocratie et les droits de l'homme : Angèle Jacq

Bretagne Réunie : Paul Loret

